

OUVRIER OU OUVRIÈRE DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

L'ouvrier ou ouvrière de maintenance des bâtiments maintient en état de fonctionnement et effectue les travaux d'entretien de premier niveau dans un ou plusieurs corps de métiers du bâtiment, en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Diagnostic et contrôle des équipements relevant de sa ou ses spécialités
- Travaux d'entretien courant des équipements relevant de sa ou ses spécialités

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les ouvriers et ouvrières de maintenance des bâtiments représentaient 55 700 agents au 31 décembre 2012. Ces agents sont présents dans tous les types de collectivités et d'établissements publics territoriaux et plus particulièrement dans les communes 3 500 à 20 000 habitants.

Les ouvriers et ouvrières de maintenance des bâtiments sont le plus souvent rattachés à une direction des bâtiments ou à une direction des services techniques. Lorsqu'ils sont employés par les départements ou les régions, ils interviennent pour les collèges ou les lycées, sous la forme d'équipes mobiles ou sont directement rattachés à un établissement d'enseignement. L'ouvrier ou ouvrière de maintenance des bâtiments travaille seul ou en équipe, en intérieur et en extérieur par tous les temps. Son métier le conduit à être en relation fréquente avec les entreprises

et les prestataires, avec les usagers, avec l'ensemble de la communauté éducative dans le cadre d'un établissement public local d'enseignement. Ce métier comporte des activités susceptibles d'être physiquement pénibles.

ACCÈS

- > Formation initiale dans les domaines de la maintenance des bâtiments et de tout corps d'état (plomberie, maçonnerie, électricité...)
- > Concours d'accès de la filière technique, catégorie C, cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ; cadres d'emplois des adjoints et adjointes techniques territoriaux ; cadres d'emplois des adjoints et adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- les évolutions réglementaires ;
- les normes sécuritaires dans l'exercice du métier ;
- la gestion de proximité ;
- l'évolution de l'environnement professionnel.

On observe pour ce métier un plus grand besoin de polyvalence mais également de spécialisation. D'une part, les collectivités recherchent moins des spécialistes

que des agents capables de solliciter des compétences relevant de champs techniques différents pour mener de bout en bout des travaux de petit entretien. D'autre part, la gestion territorialisée du patrimoine public, avec la création d'agences techniques décentralisées pour les régions, départements et communes de grande taille, conduit à une réorganisation des services et à une nouvelle répartition des compétences techniques. Cette redistribution requiert en général plus d'autonomie, de réactivité et de polyvalence de la part des agents, sans exclure, selon le mode d'organisation, le besoin de compétences très spécialisées.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Les collectivités rencontrent certaines difficultés à recruter des agents du fait d'une tension globale sur le marché de l'emploi dans le domaine du bâtiment et, par conséquent, d'une concurrence avec le secteur privé. Cette situation sera sans doute accentuée par la moyenne d'âge élevée des agents, qui préfigure un potentiel renouvellement des départs en retraite.

• SCÉNARIO 1

Les collectivités continuent de privilégier des modes de gestion en régie et poursuivent le recrutement des ouvriers et ouvrières de maintenance des bâtiments en demandant davantage de qualification et de polyvalence pour permettre aux agents une évolution de leur parcours professionnel et des mobilités internes à la collectivité. La gestion territorialisée des équipes d'intervention et la mutualisation des moyens entre collectivités tendent à faire évoluer les organisations du travail en renforçant les aspects de suivi d'activité, de sécurité au travail et de prévention de l'usure professionnelle, de relation aux usagers.

• SCÉNARIO 2

La baisse des investissements et la limitation des budgets de fonctionnement amènent les collectivités à rationaliser la gestion d'un patrimoine bâti qui doit s'adapter à des contraintes multiples en matière de consommation énergétique, de qualité de l'air, de prise en compte des éco-matériaux, d'accessibilité, d'innovation et d'évolution technologique. Elles tendent à externaliser les opérations d'entretien et de maintenance courantes et planifiées et à privilégier le maintien en régie des ouvriers et ouvrières de maintenance des bâtiments sur des interventions de proximité qui exigent de la réactivité, de l'autonomie et de la prise d'initiative, une vigilance particulière sur la qualité de relation avec les usagers.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

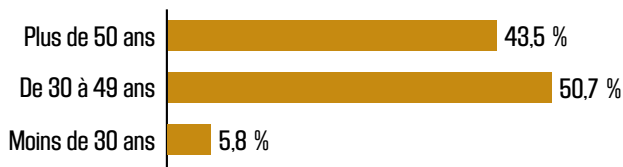
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

55 700 agents

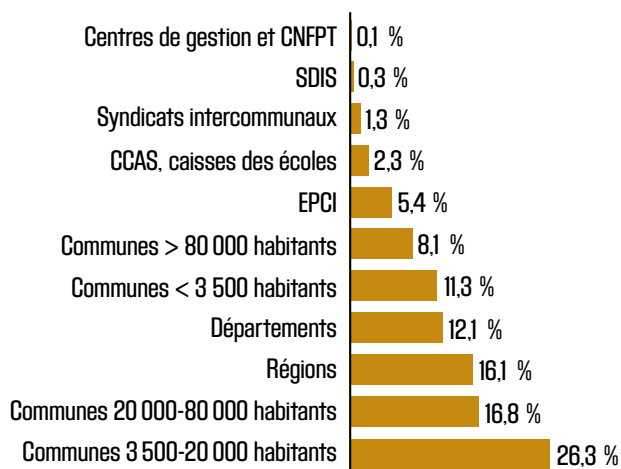
5,7 % d'agents à temps non complet

7,6 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

98,2 % d'agents de catégorie C

88,4 % d'agents titulaires

7,8 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **47 ans**

Part des plus de 55 ans : **23,1 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Bâtiment et patrimoine bâti	27 400	49,2
Affaires scolaires et périscolaires	13 300	23,9
Ateliers et matériels	5 100	9,1
Autres services	9 900	17,8



FICHE RUSST > Pour en savoir plus sur les facteurs de risques professionnels, les mesures de prévention, les maladies professionnelles et le suivi médical liés à ce métier, consultez les fiches santé et sécurité au travail en lien avec le registre unique santé et sécurité au travail (RUSST)

Consultez le répertoire des métiers territoriaux sur WWW.CNFPT.FR